

CALENDRIER DE FACTURATION 2024-2025

L'état de compte est transmis par courriel, généralement dans la 1^{re} semaine du mois. Vous trouverez ci-bas le tableau indiquant la date d'envoi et les périodes facturées. **L'état de compte est payable le 20 de chaque mois.**

Date de l'envoi	Période facturée	Date limite de paiement
10 septembre	Du 22 août au 27 septembre (5 semaines)	20 septembre
8 octobre	Du 29 septembre au 25 octobre (4 semaines)	20 octobre
5 novembre	Du 28 octobre au 22 novembre (4 semaines)	20 novembre
3 décembre	Du 25 novembre au 20 décembre (4 semaines)	20 décembre
*14 janvier	Du 6 janvier au 31 janvier (4 semaines)	20 janvier
4 février	Du 3 au 31 mars (4 semaines)	20 février
11 mars	Du 1er avril au 28 mars (4 semaines)	20 mars
8 avril	Du 31 mars au 25 avril (4 semaines)	20 avril
6 mai	Du 28 avril au 23 mai (4 semaines)	20 mai
10 juin	Du 26 mai au 25 juin (5 semaines)	20 juin
	Ajustements envoyés le 25 juin si nécessaire	30 juin

Modes de paiement disponibles :

- **Paiement électronique (prévoir 3 à 5 jours pour le transfert),**
- **Chèque postdaté ou chèque (à l'ordre du service de garde de l'Arc-en-Ciel (inscrire le nom complet ou le numéro de dossier de votre enfant sur le chèque).**
- **Paiements en argent (doivent être remis directement aux responsables entre 8h00 et 16h00 ou au secrétariat de l'école. (Ne jamais laisser l'argent dans le sac de votre enfant).**

Il est fortement recommandé d'apporter vos chèques directement au service de garde pour éviter qu'ils ne se perde.